

Prévenir le suicide dans la construction

La Semaine de prévention du suicide dans la construction (du 9 au 13 septembre) met en lumière le taux de suicide alarmant (53,2 par 100 000) chez les travailleurs de la construction. L'objectif de l'industrie est d'accroître la sensibilisation aux défis uniques et d'explorer les mesures préventives qui peuvent être prises. Ensemble, nous pouvons sauver des vies.

Pourquoi les travailleurs de la construction sont-ils exposés au risque de suicide?

- Culture du « dur à cuir » et stigmatisation de la santé mentale
- Emploi instable en raison de changements saisonniers ou d'une récession économique
- Douleur chronique causée par des travaux manuels
- Stress dû à des contraintes de temps, mauvaises conditions de travail et perturbation du sommeil
- Voyages susceptibles d'éloigner les travailleurs de leur famille et de leurs amis

Signes avant-coureurs

- Discuter du comportement destructeur ou d'automutilation
- Autocritique/haine
- S'isoler des autres
- N'exprimer aucun espoir pour l'avenir
- Diminution de la productivité
- Parler d'un fardeau
- Sautes d'humeur extrêmes
- Augmentation des retards ou de l'absentéisme
- Donner des objets personnels qui ont une signification ou une grande valeur

Trois niveaux de réponse

NIVEAU 3

Le collègue présente un **risque imminent** de préjudice envers lui-même (p. ex., plan et intention)

- Appelez les services d'urgence.
- Informez le partenaire d'affaires adjoint en RH ou le directeur SST (soit le directeur SST de projet ou de district).
- En cas de **risque d'atteinte à sa personne** : Assurez-vous que quelqu'un reste avec la personne jusqu'à l'arrivée des secours.

NIVEAU 2

Le collègue de travail exprime des pensées d'automutilation ou le suicide, mais *ne présente aucun* risque imminent

- Parlez-lui des possibilités d'obtenir de l'aide et invitez-le à faire appel au programme d'aide aux employés (PAE).
- Informer le partenaire d'affaires adjoint en RH et le directeur SST (soit le directeur SST du projet ou du district).

NIVEAU 1

L'attitude du collègue de travail ou son comportement devient préoccupant

- Confiez à l'employé vos inquiétudes et invitez-le à faire appel au PAE.
- Rappelez-vous qu'il y a toujours de l'aide à votre disposition. Ce peut être votre supérieur hiérarchique, un représentant des RH, le PAE ou un directeur SST.

Si vous avez des pensées suicidaires, vous pouvez obtenir de l'aide. Appelez ou envoyez un SMS au 988 ou visitez le site UndertheHat.com pour profiter d'un soutien confidentiel.

Les fournisseurs de programmes d'aide aux employés (PAE) varient d'un pays à l'autre et d'un programme d'avantages sociaux à l'autre. Veuillez lire les conditions d'admissibilité au PAE figurant dans les documents relatifs à votre pays sur le site UndertheHat.com.

SIGNATURES DE L'ÉQUIPE

Projet :		Surintendant :	
Date :		Contremaître :	

Thème :

Noms des membres de l'équipe
